

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JANVIER 2025 A 20 H 00
Sous la Présidence de Mme Marie Odile UHLERICH, Maire

Etaients présents : Mmes, Mrs, DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, COLLIN Jean-Marc, BLUNTZER Sylvie, MARTIN Joël, KAETZEL Michel, ALISON Frédérique, MERTZ Anne, GROSSIORD Evelyne, THIRION Romuald.

Absents excusés :

MOSSER Geoffroy qui donne procuration à M. THIRION Romuald,
M. WIRTH Benoît.

ORDRE DE JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 05.12.2024
- 2) Travaux de voirie 2022-2025 : modification du marché
- 3) Personnel communal : agent technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, modification du contrat
- 4) Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet saisonnier
- 5) Voirie rue de l'Altenberg : proposition de cession d'une parcelle communale
- 6) Maisons Fleuries : bons cadeaux
- 7) Divers

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne M. DIGEL Fabien en qualité de secrétaire de séance.

Mme le Maire présente ses meilleurs vœux pour 2025 à l'ensemble du Conseil Municipal.

1) Approbation du procès-verbal du 05.12.2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Travaux de voirie 2022-2025 : modification du marché

Mme le Maire explique que le lot 1 du marché de voirie 2022-2025 est modifié en raison de travaux supplémentaires pour les deux entrées du village ainsi que la prise en compte de la rénovation du réseau d'eaux pluviales rue de l'Altenberg. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 74 656.15 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève à 396 326.20 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve la modification du marché de voirie n° 1 Lot 1

Adopté à l'unanimité

Les travaux de réfection de la rue des Hirondelles débiteront mi-avril pour une durée de 2/3 mois. L'accès aux rues du quartier sera assuré.

3) Personnel communal : agent technique principal 2^{ème} classe à temps non complet, modification du contrat

La rémunération actuelle de l'agent correspond à l'échelon 6 de son grade Indice Brut 378, Indice Majoré 371. Mme le Maire propose de le rémunérer sur la base de l'échelon 9 Indice Brut 446 Indice Majoré 397.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette nouvelle base de rémunération, le coefficient horaire reste inchangé.

Adopté à l'unanimité

4) Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet saisonnier

Mme le Maire propose la création d'un poste saisonnier en qualité d'adjoint technique pour la période estivale du 1er juin au 31 août 2025 à raison de 8 h par semaine, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, Indice Brut 367, Indice Majoré 366.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette création de poste.

Adopté à l'unanimité

5) Voirie rue de l'Altenberg : proposition de cession d'une parcelle communale

Suite à la Commission Voirie du 5 décembre 2024 au cours de laquelle a été étudié le problème de limite entre le domaine public communal inaliénable et la propriété sise 10 rue de l'Altenberg, Mme le Maire propose de soumettre aux époux SEITZ :

- la cession par la Commune de la parcelle n° 0.204 section 13 de 0,43 are au prix de 5.000 € l'are, soit 2.150 €,
- la prise en charge par les acquéreurs des frais de notaire.

Après en avoir délibéré et en tenant compte des termes de la précédente vente pour des terrains classés en zone U, le Conseil Municipal approuve la proposition de Mme le Maire.

Adopté à l'unanimité

6) Maisons Fleuries 2024 : bons cadeaux

Le Conseil Municipal décide de reconduire la remise de bons d'achat aux lauréats. Il fixe le montant à 20 € pour les prix d'excellence et d'honneur et une plante pour les prix d'encouragement. La dépense sera inscrite au compte 65132 du budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

M. Fabien DIGEL précise que la remise des prix aura lieu le vendredi 11 avril 2025 à 19 h 30 à la salle St-Materne.

Par ailleurs, Mme Estelle MARCOT informe l'assemblée que le Comité des Fêtes Kritt'Evènements renouvellera l'opération « commande groupée de fleurs ».

7) Divers

Contrôle par un agent assermenté de l'ATIP le 29/01/2025 des travaux engagés dans le cadre du PC n° 06731723R0002 délivré à M. Tristan WAGENTRUTZ le 30/01/2024. Après la visite, il a été demandé au pétitionnaire d'arrêter les travaux jusqu'à nouvel ordre. Un rapport détaillé sera transmis à la Commune.

Illuminations de Noël : M. KAETZEL Michel fait remarquer que plusieurs ne fonctionnent plus. Mme le Maire en prend note et contactera le fournisseur.

Radars pédagogiques : M. THIRION Romuald s'interroge sur leur efficacité. Le Maire répond que de nombreux conducteurs ralentissent, mais qu'il existe toujours encore des individualités pour qui la vitesse de circulation dans la traversée du village est aléatoire !

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 20 mars 2025, la Commission Finances se réunira d'ici là à une date qui reste à fixer.

Neubois le 04.02.2025

Le Maire

Marie Odile UHLERICH



Le secrétaire de séance

M. Fabien DIGEL

